

## Arret maladie pendant une passation de contrat

## Par PHIL GONA, le 21/04/2017 à 09:27

## **Bonjour**

Ma société a perdu l'appel offre, une passation est en cours, je suis en arrêt de maladie. Quand la passation sera effective je serais toujours en arrêt de travail.

Le jour J de la passation est ce que je basculerais chez le nouveau prestataire ou est ce que je serais toujours en contrat avec ma société actuelle et basculerais sur la nouvelle société à la fin de mon arrêt de travail?

## Par morobar, le 21/04/2017 à 19:15

Bonjour,

Tout sur l'annexe 7 ici:

http://www.ul-fo-lille.com/article.php3?id\_article=99

Attention à la durée de l'arrêt (si plus de 4 mois, pas de transfert).

Le nouvel employeur doit OBLIGATOIREMENT vous adresser un avenant à votre contrat de travail.

SI tel est le cas, c'est à lui que vous devrez envoyer vos prolongations et autres demandes.